

## Assemblée Générale Ordinaire de la Société Générale Marocaine de Banques du 14 mai 2013

Messieurs les actionnaires de la société dite Société Générale Marocaine de Banques, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 2.050.000.000,00 de Dirhams, dont le siège Social est à Casablanca, 55, boulevard Abdelmoumen, immatriculée à Casablanca, au Registre du Commerce sous le n° 28.987, sont convoqués pour **le mardi 14 Mai à 10h au siège social**, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du Directoire et du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2012 ;
- Rapport général et spécial des Commissaires Aux Comptes sur la même période ;
- Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ;
- Affectation du résultat et quitus au Directoire, au Conseil de Surveillance et aux Commissaires Aux Comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Démissions et nomination de membres du Conseil de Surveillance
- Questions diverses.

### PROJET DE TEXTE DES RÉOLUTIONS

#### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance, du Directoire et des Commissaires aux Comptes, les approuve expressément.

Elle approuve également, tels qu'ils lui ont été présentés, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions passées par la société telles que prévues à l'article 56 de la loi n° 20-05 sur les sociétés anonymes, les approuve expressément.

#### TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire, en fonction pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2012, quitus et décharge de leur gestion pour ledit exercice. Elle donne également quitus aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2012.

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve aussi l'affectation et la répartition des bénéfices proposées. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2012 à 14 Dirhams par action pour les 20.500.000 actions assujetties aux dividendes.

Le résultat de l'année, augmenté du report à nouveau, sera ainsi affecté de la manière suivante :

Réserve légale	:	Cumul de 10% du capital social est atteint
Réserve spéciale	:	-
Dividende	:	287.000.000,00 MAD
Réserve extraordinaire	:	572.500.000,00 MAD
Report à nouveau	:	12.134,00 MAD

#### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant brut des jetons de présence à 200.000 dirhams par membre du Conseil de Surveillance inchangé depuis 2002.

#### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Prend acte de la démission de Monsieur Jean Paul Delacour de sa fonction d'administrateur, acceptée par le Conseil dans sa séance du 15 juin 2012. L'assemblée lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

#### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean Luc Parer, son mandat de Membre du Conseil de Surveillance expirera lors de l'assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

#### HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Le Conseil de Surveillance

### Deuxième convocation

## Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires de la Société Générale Marocaine de Banques du 14 Mai 2013

Messieurs les porteurs des obligations de la Société Générale Marocaine de Banques, émises en date du 20 décembre 2012, au titre de l'emprunt décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société Générale Marocaine de Banques, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 2.050.000.000,00 MAD, siège social sis 55 Boulevard Abdelmoumen, Casablanca, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 28.987, sont convoqués pour **le mardi 14 Mai à 10h30 minutes au siège social**, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du mandataire de la masse ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- Fixation des pouvoirs du représentant de la masse des obligataires ;
- Questions diverses.

### PROJET DE TEXTE DES RÉOLUTIONS

#### PREMIÈRE RÉOLUTION

Les porteurs d'obligations Société Générale Marocaine de Banques, émises en date du 20 décembre 2012, après avoir rappelé qu'ils ont été regroupés de plein droit en masse dotée de la personnalité morale, en application de l'alinéa 1 de l'article 299 de loi n°20-05 promulguée par la dahir n° 1-08-18 du 17 jourmada 1429 (23 mai 2008) modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, décident de nommer en qualité de représentant de la masse des obligataires :

Le Cabinet Saaïdi et Hdid Consultants, représenté par M. Mohamed HDID.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des Obligataires confirme que son mandataire détient tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et sous réserve des limitations qu'elle édicte, pour la défense des intérêts de la masse et notamment le pouvoir d'accomplir au nom de la masse tous actes de gestion nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des obligataires.

#### TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale des Obligataires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

# COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES AU 31/12/2012

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF	En milliers de DH	
	31/12/12	31/12/11
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 132 643	5 324 890
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 294 502	7 837 473
. A vue	1 404 188	2 746 268
. A terme	3 890 314	5 091 205
Créances sur la clientèle	54 851 362	51 598 364
. Crédits de trésorerie et à la consommation	21 024 951	18 377 660
. Crédits à l'équipement	14 323 301	15 966 322
. Crédits immobiliers	15 247 462	13 638 934
. Autres crédits	4 255 648	3 615 448
Créances acquises par affacturage	204 788	142 506
Titres de transaction et de placement	4 158 533	4 307 432
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 091 376	2 609 623
. Autres titres de créance	565 459	1 196 170
. Titres de propriété	501 698	501 639
Autres actifs	971 887	777 686
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	1 119 284	1 107 433
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	228 617	212 310
Immobilisations corporelles	1 260 284	1 256 942
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>71 221 900</b>	<b>72 565 036</b>

PASSIF	En milliers de DH	
	31/12/12	31/12/11
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	366 333	449 129
. A vue	196 054	282 705
. A terme	170 279	166 424
Dépôts de la clientèle	50 781 761	50 778 134
. Comptes à vue créditeurs	29 689 114	29 208 909
. Comptes d'épargne	7 385 484	6 741 975
. Dépôts à terme	10 957 901	12 444 837
. Autres comptes créditeurs	2 749 262	2 382 413
Titres de créance émis	7 642 609	9 878 462
. Titres de créance négociables	7 642 609	9 878 462
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 420 195	1 633 015
Provisions pour risques et charges	812 583	661 052
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	2 578 874	2 077 106
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	4 710 053	4 032 353
Capital	2 050 000	2 050 000
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	83	91
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	859 429	1 005 694
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>71 221 900</b>	<b>72 565 036</b>

## HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

HORS BILAN	En milliers de DH	
	31/12/12	31/12/11
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>20 696 910</b>	<b>21 374 748</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 266 279	6 461 441
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 165 518	3 633 670
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 265 113	11 279 637
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>6 072 448</b>	<b>6 173 429</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 121 918	1 114 532
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 530 058	4 817 988
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	420 472	240 909
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2012

	En milliers de DH	
	31/12/12	31/12/11
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>5 031 642</b>	<b>4 995 463</b>
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	299 310	362 645
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 643 905	3 458 053
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	125 778	159 924
4. Produits sur titres de propriété	123 174	129 867
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
6. Commissions sur prestations de service	417 800	403 020
7. Autres produits bancaires	421 675	481 954
<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 404 253</b>	<b>1 486 085</b>
8. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	25 629	38 290
9. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	639 697	649 739
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	469 512	498 388
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
12. Autres charges bancaires	269 415	299 668
<b>III. PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 627 389</b>	<b>3 509 378</b>
13. Produits d'exploitation non bancaire	50 608	50 911
14. Charges d'exploitation non bancaire	34 367	42 227
<b>IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 591 317</b>	<b>1 494 110</b>
15. Charges de personnel	863 454	780 965
16. Impôts et taxes	26 094	42 317
17. Charges externes	537 521	509 845
18. Autres charges générales d'exploitation	7 353	4 117
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	156 895	156 866
<b>V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>1 526 234</b>	<b>1 010 209</b>
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	857 053	629 163
21. Pertes sur créances irrécouvrables	365 518	246 250
22. Autres dotations aux provisions	303 663	134 796
<b>VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>940 745</b>	<b>722 409</b>
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	733 584	502 926
24. Récupérations sur créances amorties	25 331	8 739
25. Autres reprises de provisions	181 830	210 744
<b>VII. RESULTAT COURANT</b>	<b>1 466 824</b>	<b>1 736 152</b>
26. Produits non courants	90 251	11 341
27. Charges non courantes	82 017	96 402
<b>VIII. RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 475 058</b>	<b>1 651 091</b>
28. Impôts sur les résultats	615 629	645 397
<b>IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>859 429</b>	<b>1 005 694</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>6 113 246</b>	<b>5 780 258</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>5 253 817</b>	<b>4 774 564</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>859 429</b>	<b>1 005 694</b>

## RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX



47, rue Abd el Moukhallem  
29 500 Casablanca  
Maroc



37, Bd Abd el Moukhallem  
29 500 Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la  
**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES**  
55, Bd Abdelmoumen  
Casablanca

## RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 4 mai 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 10.198.439 dont un bénéfice net de KMAD 859.429.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse, cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 15 mars 2013

FIDAROU GRANT THORNTON  
Associé - Casablanca

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG  
Abdellah BERRADA ALLAM  
Associé - Casablanca



